

Beuzeville La Grenier
Le 13 juin 2022.

Le Maire de Beuzeville La Grenier

A

L'ensemble des familles

Objet : Prélèvement automatique

Madame, Monsieur,

La Commune de Beuzeville-La- Grenier donne la possibilité aux familles de procéder au règlement de leurs factures du restaurant scolaire, garderie et Centre de loisirs par prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal.

Ce service mis en place en 2017, a été adopté par la majorité des familles et permet une simplification administrative du règlement de vos factures.

Vous aurez la possibilité, comme auparavant de consulter le montant de la facture et la date de prélèvement sur le portail du logiciel « cantine » munis de votre identifiant et votre mot de passe (vous pouvez le réclamer au secrétariat de la Mairie si besoin).

Ce mode de paiement ne modifie pas le calcul des factures et les régularisations s'effectuent de la même manière que pour les règlements par chèques ou numéraire.

Ce mode de paiement est un moyen :

- sûr car vous n'avez plus de chèque à rédiger et vous êtes certains de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture (prélèvement effectués le 15 du mois).
- souple, car si vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale, un simple courrier est à adresser au secrétariat de la Mairie pour transmettre votre nouveau RIB.

Enfin, le contrat de prélèvement se renouvelle tous les ans automatiquement,

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il convient d'adresser les documents énumérés ci-dessous en retour, au secrétariat de la Mairie avant le 08 juillet 2022 pour une mise en place en septembre :

- le contrat de prélèvement automatique dûment complété et signé,
 - la demande de prélèvement SEPA autorisant le prélèvement automatique complétée et signée
- La partie détachable est à adresser à votre agence bancaire ou postale. **Joindre un RIB.**

Vous trouverez également l'ensemble de ces documents en les téléchargeant sur le site www.beuzevillelagrenier.fr

Souhaitant répondre à vos attentes,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire
Gérard CAPOT

«Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Beuzeville la Grenier pour la facturation du service cantine-garderie et Centre de Loisirs. Elles sont conservées pendant toute la scolarité de ou des enfants et sont destinées au secrétariat de la Commune, au restaurant scolaire, au service animation et au prestataire informatique (3D ouest) dans le cadre de la facturation des prestations correspondantes (facturation- et règlement par prélèvement des factures).

Conformément au Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données » (article 15 à 22), les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité des données des concernant. Elles peuvent aussi définir le sort de leurs données après leur décès. Elles peuvent exercer ces droits auprès du DPO (Délégué à la protection des données) par courrier à l'adresse suivante : A l'intention du délégué à la protection des données – Mairie de Beuzeville la Grenier – 2 place de la Mairie- 76210 Beuzeville la Grenier ou par mail s.colmant@mairiebeuzevillelagrenier.fr. Elles peuvent enfin introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy- TSA 80715- 75334 Paris cedex.